



Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée le 26 octobre 1972 à la Sous-préfecture d'Étampes,
enregistrée sous le n° 0911000192,
publiée au *Journal officiel* du 18 novembre 1972
Siège social: Mairie de Sermaise 280 Av Paul Blot 91530 Sermaise
Siège administratif: 382 rue des sources 91530 Sermaise
contact@sermaise-environnement.org

**Objet : procès-verbal de l'assemblée générale (exercice 2019)
par voie électronique ou postale du 16 juin 2020**

Cher(ère) Sociétaire

Vous avez été sollicité par courrier électronique ou postal pour participer à l'assemblée générale de l'association.

- 19 parmi vous se sont exprimés et ont approuvé le rapport d'activité.
- 19 parmi vous se sont exprimés et ont approuvé le rapport financier.
- Aline Gourbin, Sandra Douallier, André Daudet, Jérôme Groult nouveaux adhérents sont candidats et élus administrateurs. Serge Bedos est réélu.
- Les cotisations restent inchangées.
- Vous partagez nos objectifs 2020 : le pacte pour la transition écologique et citoyenne (exemplaire au verso), la promotion de l'adhésion de notre commune au Parc naturel de haute vallée de Chevreuse.

Nous souhaitons vous remercier de votre implication pour la réalisation de cette assemblée générale inhabituelle.

Bien sincèrement.

Pour le Bureau : Serge BÉDOS, Président



**PACTE MUNICIPAL DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET CITOYENNE POUR LA COMMUNE DE SERMAISE**
adopté par l'assemblée générale de Sermaise Environnement
du 13 juin 2020

CONTRIBUER à l'arrêt des projets et infrastructures qui augmentent les gaz à effet de serre et réduisent la biodiversité.

S'ASSURER de l'adéquation des grands projets de la commune avec ceux de la communauté du Hurepoix quant aux enjeux écologiques, sociaux et climatiques de moyen et long terme.

PRÉSERVER et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycle de l'eau) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire et restaurer la biodiversité.

PROTÉGER par tous les moyens la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à tous, en la considérant comme un bien commun.

INCITER les citoyens à réaliser des économies de consommation d'eau.

S'ENGAGER dans une gestion de l'eau potable en régie directe.

RACCORDER toutes les habitations au réseau public d'assainissement.

ENTREtenir les fossés pour favoriser les rétentions d'eau et limiter les ruissellements.

SOUTENIR et accompagner la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs.

MOBILISER des espaces naturels pour l'installation de productions maraîchères.

PROPOSER une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable, dans la restauration collective.

RENFORCER l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

PROMOUVOIR les mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

INITIER une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets, mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.

PRIVILÉGIER le sablage au salage des voies de circulation en hiver.

LIMITER la publicité dans l'espace public par une réglementation municipale appropriée.

FACILITER et renforcer les dispositifs de participation et d'initiative citoyenne complétant les propositions du présent pacte.

CRÉER une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures.

APPROVISIONNER les bâtiments et l'éclairage publics en énergie 100 % renouvelable et locale.

PROPOSER gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de tous.

CRÉER des zones de covoiturage, pistes cyclables, parcs à vélos, bornes électriques.

PROTEGER les zones humides et leur écosystème.

FAVORISER l'usage de pédibus pour les enfants scolarisés localement.

METTRE tout en œuvre pour une dépollution totale du site Gerber.

INFORMER régulièrement la population sur l'évolution du site Seveso II seuil haut situé à La Rachée.